

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

**LA FORMATION
&
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS
AU SERVICE DE L'ECONOMIE
ALGERIENNE**

MISSIONS - INSTITUTIONS - STRUCTURES

- Adresse : rue des Frères Aïssou Ben Aknoun Alger
- Site web : www.mfep.gov.dz
- E-mail : mfep@mfep.gov.dz

Novembre 2004

MISSIONS DU SECTEUR DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

Les activités du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels s'articulent autour de deux missions principales, à savoir, la prise en charge de la demande sociale en matière de formation, et en même temps de répondre efficacement aux attentes du secteur économique en main-d'oeuvres qualifiés, en :

- Assurant à toute personne une qualification professionnelle lui permettant d'accéder à un emploi salarié ou pour propre compte,
- Donnant aux travailleurs une formation complémentaire, de reconversion ou de perfectionnement, dans le but d'entretenir leurs qualifications et leurs connaissances, en fonction des exigences et de l'évolution du marché du travail, ainsi que de leurs aspirations personnelles,
- Formant et mettant à la disposition des opérateurs économiques, la ressource humaine qualifiée et adéquate, avec toute la maîtrise professionnelle voulue, dans le domaine d'activité considéré,
- Soutenant les catégories particulières de la population, en vue de leur insertion socio-professionnelle.

LES MODES DE FORMATION :

Les formations sont assurées dans les niveaux **1 à 5, soit d'Ouvrier spécialisé à Technicien Supérieur**, sous forme de formation initiale ou continue, à travers différents modes.

Formation Résidentielle :

C'est un mode de formation qui se déroule en établissement (Instituts, CFPA) et à temps plein. La formation théorique est complétée par une formation pratique en milieu professionnel, destiné aux personnes ayant l'âge de 16 ans et plus.

Ce mode de formation, peut être aussi organisé sous forme de cours de soir, qui vise notamment les travailleurs désireux de se former ou de se perfectionner, pour améliorer leur situation socio-professionnelle. Il se caractérise par des horaires aménagés.

Formation par apprentissage :

C'est un mode de formation qui a pour but l'acquisition, en cours d'emploi, d'une qualification professionnelle, dispensée en alternance, dans les établissements de formation professionnelle, pour la partie théorique et dans les entreprises, les administrations et chez les artisans pour la partie pratique. L'avantage de la formation par apprentissage, est que le stagiaire est mis en situation réelle de travail, dès son incorporation.

Ce mode de formation est destiné à toute personne ayant l'âge de 15 à 25 ans. Pour certains cas pour les filles jusqu'à 30 ans.

Formation à distance

C'est un mode où la formation est dispensée par correspondance, avec des regroupements périodiques des stagiaires dans les établissements de formation proches de leur lieu de résidence.

Ce mode de formation est destiné à toute personne désireuse :

- d'acquérir une qualification professionnelle,
- de se préparer aux examens professionnels,
- de se perfectionner.

LES BRANCHES PROFESSIONNELLES :

Les Formations dispensées se répartissent en 22 branches professionnelles et chaque branche est elle-même subdivisée en spécialités. Au total 375 spécialités sont actuellement répertoriées. Ce nombre peut évoluer selon les besoins et les demandes exprimés par l'environnement socio-économique et l'état d'évolutions technologiques.

LES 22 BRANCHES PROFESSIONNELLES

1- Agriculture	12- Electricité - électronique
2- Art et industries graphiques	13- Habillement - confection
3- Artisanat de service	14- Hôtellerie - tourisme
4- Artisanat traditionnel	15- Industries agro-alimentaires
5- Bois et ameublement	16- Informatique
6- Banques et assurances	17- Industries du verre et miroiterie
7- Bâtiment travaux publics et hydraulique	18- Mécanique, moteurs - engins
8- Construction métallique	19- Machines textiles
9- Construction mécanique et sidérurgique	20- pêche
10- Chimie-caoutchouc, matières plastiques	21- Techniques administratives et de gestion
11- Cuirs et peaux	22- Techniques audio-visuelles

SANCTION DE LA FORMATION

* La formation diplômante :

Les formations initiales ou continues dans les établissements de la formation professionnelle sont sanctionnées par des diplômes d'état.

Niveau de qualification et dénomination des diplômes

NIVEAU DE QUALIFICATION	DIPLOME
NIVEAU I : Ouvrier Spécialisé	Certificat de formation professionnelle spécialisé (CFPS)
NIVEAU II : Ouvrier qualifié	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
NIVEAU III : Ouvrier hautement qualifié	Certificat de maîtrise professionnelle (CMP)
NIVEAU IV : Technicien	Brevet de technicien (BT)
NIVEAU V : Technicien supérieur	Brevet de technicien supérieur (B T S).

Les Formations initiales ou continues dans les filières Banques, Assurance, Economie et Droit sont sanctionnées par les diplômes suivants :

- CED - Certificat d'Economie et de Droit
- CMTC - Certificat de Maîtrise des Techniques Comptables
- B.P ASSURANCE - Brevet Professionnel Assurance
- B.P BANQUE - Brevet Professionnel Banque.

* La formation qualifiante :

Elle est organisée sous forme de cycles de recyclage, de perfectionnement etc....dans le cadre de conventions entre employeurs public ou privé et établissements de formation (Formation à la carte). Elle est sanctionnée par un certificat de qualification qui définit la qualité et les objectifs de la formation suivie.

RESEAUX DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN.

(VOIR FICHES TECHNIQUES détaillées ci-jointes).

Les Centres de formation professionnelle et de l'apprentissage **- CFPA -**

Les **CFPA** sont des établissements publics à caractère administratif. Ils constituent le réseau de base de l'appareil public de formation professionnelle. Ils sont à vocation locale et dispensent des formations dans les niveaux 1 à 4.

Le décret exécutif N°92-27 DU 20 Janvier 1992, portant statut type des CFPA, leur confère pour mission de base, la formation des jeunes et adultes :

- En Formation Résidentielle
- Par apprentissage.

Ils disposent de l'autonomie financière et sont dotés d'un conseil d'administration et d'un conseil d'orientation technique et pédagogique

En plus de leurs missions principales, les CFPA développent une assistance technique et pédagogique au profit des entreprises qui le souhaitent.

Les Instituts Nationaux Spécialisés de formation professionnelle - INSFP -

Les INSFP sont des établissements publics à caractère administratif, dotés d'un conseil d'administration et d'un conseil d'orientation technico-pédagogique. Ils sont chargés notamment :

- d'assurer la formation initiale et continue de techniciens et techniciens supérieurs (niveaux 4 et 5),
- d'organiser et d'assurer, en fonction de l'évolution du marché de l'emploi, et dans les mêmes niveaux, les stages de reconversion de professionnels exerçant dans divers secteurs d'activité de l'économie nationale,
- d'apporter aux établissements, organismes et entreprises, à leur demande, toutes formes d'assistance technique et pédagogique visant l'élévation du niveau de qualification des personnels en activité.

Le décret exécutif N°90-235 du 28 Juillet 1990 portant statut type des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle, définit leurs missions et leurs objectifs.

Centre national de l'enseignement Professionnel à Distance - C N E P D -

Le CNEPD est un établissement de formation créé en 1984 et mis sous la tutelle du Ministère chargé de la formation professionnelle. Il prépare les candidats à un diplôme d'état et/ou à une qualification professionnelle.

Le CNEPD assure des formations au profit de plusieurs catégories socio professionnelles telles que :

- Les travailleurs et fonctionnaires des différents organismes,
- Les travailleurs allocataires de l'indemnité de chômage,
- Les femmes au foyer,
- Les handicapés, notamment moteurs.

Trois bonnes raisons pour choisir l'Enseignement Professionnel à Distance :

1/- Un savoir à la portée du candidat :

* Concilier formation et contraintes personnelles ou professionnelles quelque soit le niveau scolaire ou la situation socio-professionnelle du candidat.

2/- Une pédagogie adaptée :

* Une formation de qualité pour acquérir une qualification ou obtenir un diplôme
* Les documents pédagogiques du CNEPD sont conçus par des spécialistes professionnels actifs dans leurs domaines.

3/- Un enseignement selon son propre rythme :

* Apprendre chez soi tout en bénéficiant d'un accompagnement à distance,
* Le candidat organise son enseignement selon son propre rythme d'apprentissage selon son emploi du temps.

Pour plus d'information, contactez :

Adresse : 09, Rue du Chenoua Hydra - Alger

Tél : (021) 60.22.54 - 60.51.17

Fax (021) 69.43.81

Site Web : www.cnepd.edu.dz

Les Instituts de formation Professionnelle - IFP-

Les IFP sont des établissements publics, à caractère administratif, créés par le décret n° 236-90 du 31/08/90 chargés notamment :

- d'assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels de gestion et de maintenance des établissements de formation professionnelle,
- d'assurer accessoirement et en fonction de leurs capacités, la formation de techniciens et techniciens supérieurs,
- de participer à l'élaboration de programmes pédagogiques, et de leur actualisation.

Chaque **I.F.P** rayonne sur les établissements de sa circonscription et regroupe les spécialités et branches professionnelles relevant de son domaine de compétence.

Liste des six (06) IFP

IFP de Sétif, spécialisé en bâtiment et travaux publics.

IFP de Sidi-Bel-Abbès spécialisé en électronique et électrotechnique.

IFP de Annaba, spécialisé en construction mécanique et sidérurgique.

IFP de Médéa, spécialisé en mécanique.

IFP de Birkhadem, spécialisé en gestion et en habillement.

IFP de Ouargla, spécialisé en agriculture saharienne.

Institut National de la formation professionnelle

- INFP -

L'INFP est un établissement public à caractère administratif, a pour missions :

- La recherche et les études dans le domaine de l'ingénierie de formation,
- La conception et l'élaboration des programmes de formation adaptés aux divers modes de formation,
- L'expertise, le diagnostic et l'évaluation des systèmes de fonctionnement conformément aux besoins et commandes des instituts et administrations concernés
- L'assistance technico-pédagogique des établissements de formation professionnelle
- L'organisation de cycle de formation et de perfectionnement au profit des cadres du secteur et ceux des autres secteurs d'activités.

EN OUTRE, L'INFP DISPOSE DE MOYENS LOGISTIQUES TELS QUE :

- Le centre de documentation,
 - Le centre de reproduction de la documentation technico-pédagogique,
 - La cellule multimédia,
 - Des infrastructures d'accueil importantes.
- Décret n°91-54 arrête les missions qui lui permette une adaptation face à l'environnement socio-économique

Pour plus d'information, contactez :

Adresse : 09, chemin d'hydra - El Biar Alger

Tél : (021) 92.24.27 - 92.14.17 - 92.28.00

Fax (021) 92.23.18

Site : www.infp.edu.dz

E-mail : infp@wissal.dz

L'INDEFOC, est un établissement public à caractère industriel et commercial, (EP) créé par décret n°90.288 du 29 septembre 1990, modifiant et complétant le décret n°81.393 du 26 décembre 1981. Il est doté d'un conseil d'administration, constitué de ses principaux partenaires.

L'INDEFOC, offre des prestations en matière :

- * D'assistance-pédagogique et technique aux entreprises,
- * D'études et de recherche en vue de l'amélioration et de l'adaptation des contenus, des méthodes et des moyens pédagogiques appliqués à la formation continue,
- * De formation pédagogique des formateurs et des maîtres d'apprentissage,
- * D'études de diagnostic et d'analyse des besoins de formation, d'élaboration de plans de formation et d'engineering pédagogique, et de plans-types d'équipement de structures de formation,
- * D'engineering de la formation pour le développement de l'apprentissage en tant que titre de ses missions de service public.

Pour plus d'informations, contactez :

**INDEFOC Route Nadi-chabab
B P 207 Rouiba Wilaya d'Alger
Tél : (021) 81.19.10 / 81.10.75
Fax : (021) 81.24.59 / 81.20.95**

Etablissement National des Equipements Techniques et pédagogiques formation professionnelle -ENEFP -

C'est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité de l'autonomie financière, créé par le décret N° 98-235 du 25 Juillet 1998.

De part les missions qui lui sont dévolues, l'**ENEFP** est chargé de :

- L'acquisition, la distribution l'installation et la maintenance des équipements aux établissements de la formation professionnelle,
- L'organisation, le contrôle technique, et la fourniture de pièces de nécessaires à la maintenance dans les établissements de la formation professionnelle,
- L'exécution des programmes de maintenance, ainsi que la prise en charge des réparations et des rénovations équipements en fonction des besoins et des moyens mis en oeuvre,
- contribuer, en relation avec les établissements de soutien techniques et pédagogiques à l'élaboration et à l'adaptation des plans d'équipements,
- Constituer un fonds documentaire relatif aux équipements technico-pédagogiques des établissements de formation professionnelle,
- Proposer et examiner, en relation avec les établissements de soutien, des programmes d'initiation des personnels à l'utilisation et à la maintenance des équipements,
- Fournir aux établissements de formation, la documentation relative aux équipements technico- pédagogiques en relation avec les évolutions techniques et technologiques et codifier la nomenclature des équipements.

En outre, l'établissement peut, en fonction de son plan de charge et dans le cadre de la réglementation en vigueur et à la demande des administrations, des collectivités locales, des entreprises et des organismes, effectuer les opérations relatives à ses missions et au profit de ces institutions.

Pour plus d'informations, contactez :

Adresse : 11 Rue Ali Hadad Belcourt - Alger B.P Cité Mahiedin

Tél : (021) 27.26.94 / 27.23.54 / 27.25.93

Fax : (021) 27.38.65

Fonds National de développement de l'Apprentissage et de la Formation continue - FNAC -

Le FNAC, créé par décret exécutif N°98-355, est une institution qui gère les ressources financières issues de recouvrement des sommes dues par les entreprises. Il a pour mission :

- De gérer les ressources financières mises à sa disposition,
- D'étudier et traiter des projets de programmes de formation éligibles proposés au financement,
- De définir les modalités et conditions de mise en oeuvre des programmes de formation retenus,
- De financer des actions d'information et d'orientation concourant au développement de la formation professionnelle continue et/ou de l'apprentissage,
- De financer en partenariat avec les fonds sectoriels de soutien existants, des actions de formation par apprentissage et ou formation continue,
- D'entreprendre toute enquête sur l'évaluation des programmes de formation mis en oeuvre,
- D'engager toute action visant la promotion et la valorisation de l'apprentissage et de la formation continue.

La ressource financière destinée à la prise en charge de ces actions est constituée des ressources réalisées de la collecte des deux taxes instituées par la loi de finances du 31.12.1997, portant loi de finances pour 1998, soit :

- 0.5% de la masse salariale aux actions de formation continue.
- 0.5% de la masse salariale aux actions de formation par apprentissage.

Auxquelles sont soumises toutes les entreprises à l'exception des administrations publiques.

Pour plus d'informations contactez :

Adresse : B.P 72, Route de Bouchaoui

- Ouled Fayet - Alger

Tél : (021) 38.72.56

Fax : (021) 38.72.55

Site Web : www.fnac.dz

E-mail : fnac-o.f@wissal.dz

Centre d'Etudes et de Recherche sur les professions et les Qualifications - CERPEQ -

Le C.E.R.P.E.Q est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, doté d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique.

Au titre de ses missions de service public, le centre est chargé de :

- Réaliser des travaux d'observation et d'évaluation des conditions d'entrée des jeunes dans la vie active,
- Elaborer et de veiller à la mise à jour de la nomenclature nationale des emplois et métiers.

En outre, le CERPEQ assure des activités d'étude et de conseil à titre contractuel, telles que :

- Réalisation de toute étude prospective sur l'évolution des emplois-métiers,
- Evaluation des systèmes de formation,
- Etudes des besoins en qualification et en formation,
- Elaboration de référentiels d'emplois/métiers,
- Etudes de situations de travail et élaboration de descriptifs de postes,
- Conseil aux entreprises pour la formulation de systèmes et de stratégies de formation
- Diagnostic stratégique et de ressources humaines (le CERPEQ est agréé par le Ministère de l'Industrie et tant que bureau d'études pour l'accompagnement des entreprises dans le cadre d'un programme mise à niveau).

Le CERPEQ développe également des activités de recherche centrées sur les problématiques liées aux relations formation-emploi en partenariat avec les universités algériennes et européennes.

Par ailleurs, le CERPEQ est intégré dans des réseaux d'expertise et de recherche à l'échelle internationale : GTZ (Allemagne), Cereq, DAFCO, GRETA, Observatoires régionaux de la formation et de l'emploi (France).

Pour plus d'informations, contactez :

Adresse : Chemin El-Bakri (ex. Makli), El-Biar

B.P 163 Cité Malki Ben -Aknoun

Tél/ Fax : (021) 91.39.95

E-Mail : cerpeqdz@hotmail.com

LA DIRECTION DE WILAYA DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels est représenté au niveau local "Wilaya" par une structure déconcentrée, qui est la direction de la formation et de l'enseignement professionnels, dont les missions sont les suivantes :

- Animer, coordonner et évaluer périodiquement le fonctionnement des structures et moyens de formation professionnelle de la wilaya.
- Identifier et proposer toute mesure de nature à assurer le développement cohérent et harmonieux des activités de formation professionnelle et mettre en oeuvre les actions retenues dans ce cadre.
- Elaborer et actualiser la carte de la formation et de l'enseignement professionnels de wilaya.
- Assurer la coordination inter-établissement au niveau de la wilaya.
- Etudier et délivrer les agréments pour la création des écoles privés de formation.

LES ETABLISSEMENTS AGREES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Les établissements agréés de formation professionnelle sont chargés de :

- Développer et diversifier les offres de formation tous modes confondus, et dans toutes les branches d'activités.
- Compléter le secteur public de formation professionnelle.

Le décret N° 01/419 du 20. 12. 2001 fixe les conditions de création et de contrôle des établissements agréés de la formation professionnelle.

Afin de valoriser et d'encourager les compétences nationales dans le domaine de la formation professionnelle, le décret n° 01/419 du 20. 12. 2001, a organisé l'investissement dans ce domaine, pour l'objectif de :

- élever les compétences nationales en matière de formation,
- alléger les dépenses de l'état dans ce domaine,
- encourager la concurrence.

MISSIONS DES ETABLISSEMENTS AGREES DE FORMATION PROFESSIONNELLE:

- Développement et diversification de l'offre de formation,
- Compléter le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dans le domaine de formation.

Pour avoir de plus amples informations, sur les modalités d'investissement dans ce domaine, rapprochez-vous des services de la direction de wilaya de la formation professionnelle, la plus proche.

LE RESEAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION :

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dispose d'un réseau moderne de communication.

Ce réseau permet l'acquisition et le traitement rapide de l'information.

Il permet aussi une gestion performante et à distance de toutes les activités des établissements du secteur.

Ce réseau se situe à deux niveaux :

Réseau interne (INTRANEFP)

Ce réseau permet la connexion de tous les établissements du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, entre eux et avec l'Administration Centrale.

Réseau externe (INTERNET)

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels est l'ensemble des établissements de la formation et les institutions de gestion de secteur sont connectés au réseau internet. Le secteur dispose de son propre site web, qui comporte des informations sur les missions, les secteurs et les offres de formations.

Adresse du site : www.mfep.gov.dz

E-Mail : mfep@gov.dz

LES ORGANES DE CONCERTATION :

Dans le cadre du développement de la concertation avec l'ensemble de ses partenaires, le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dispose d'organes consultatifs au niveau local et national.

Au niveau des établissements de formation :

Il s'agit de conseils d'administration, de conseils d'orientation et de conseils de formateurs, chargés d'émettre des avis et de participer à l'organisation des activités administratives et pédagogiques des établissements.

Au niveau de la wilaya

Il s'agit de conseils de coordination, qui veillent à la coordination des activités des établissements, et qui regroupent les Chefs d'Etablissements d'une même Wilaya et la Direction des formations Professionnelles. Les commissions de Wilaya sont élargies aux partenaires socio-économiques et sont présidées par le Wali.

Au niveau national :

Il s'agit du conseil National consultatif de la formation professionnelle (CNCFP) qui représente l'instance suprême de consultation et regroupe les différents secteurs de l'activité économique, les représentants des entreprises publiques et privées, les associations nationales et les experts dans le domaine de la formation.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES AUTRES SECTEURS: --

En plus du rôle que joue le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels en Algérie, un certain nombre de départements ministériels disposent de structures de formation spécifique. Il s'agit notamment des secteurs de :

- La santé
- L'agriculture
- L'équipement
- L'industrie
- La Jeunesse et sports
- Les entreprises économiques